



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1297-1

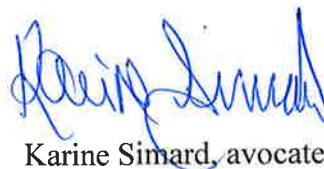
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 25 mars 2024, le Règlement numéro 1297-1 amendant le Règlement numéro 1297 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1297-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate